



## **REGLEMENT DE L'OPERATION : 1 D3E pour 1 place de spectacle** **DANS LE CADRE DE LA SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) organise une opération de collecte d'équipements électriques et électroniques (D3E) donnant accès au spectacle « Le Grand Orchestre du Septième continent » le 20 novembre 2019 au théâtre de la Nacelle à Aubergenville, dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

### **ARTICLE 2 : DUREE DE L'OPERATION**

L'opération aura lieu le mercredi 20 novembre 2019 de 15h à 18h dans les locaux du Théâtre de la Nacelle, Rue de Montgardé, 78410 Aubergenville.

### **ARTICLE 3 : PRINCIPE DE L'OPERATION**

Chaque personne déposant 1 ou plusieurs petits appareils électriques ou électroniques (ex : sèche-cheveux, brosse à dent électrique, téléphone portable, console de jeux...), se verra remettre gratuitement une place pour le spectacle « Le Grand Orchestre du Septième Continent » offert par GPS&O. Les places sont pré-réservables sur la billetterie en ligne du site [www.gpseo.fr](http://www.gpseo.fr) ou [www.theatredelanacelle.fr](http://www.theatredelanacelle.fr), et seront contrôlées le jour de l'opération pour vérifier l'apport de D3E attendu.

Une seule place de spectacle sera donnée par personne apportant un ou des D3E (ex : famille de 4 personnes devra amener 4 ou plus D3E pour se voir offrir 4 places).

Cette place sera valable uniquement pour le spectacle du 20 novembre.

Les places ne sont ni échangeables, ni remboursables.

L'opération se déroulera dans la limite des places disponibles. Après épuisement du nombre de places, aucune contrepartie sous toute autre forme ne sera distribuée.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Cette opération est ouverte à toute personne physique résidant dans une des 73 communes de GPS&O. Les personnes physiques mineures doivent être accompagnées d'un adulte majeur.

Seront exclues de toute participation à cette opération toutes personnes ne répondant pas aux conditions citées ci-dessus.

La participation implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### **ARTICLE 5 : MODIFICATION ET ANNULATION DE L'OPERATION**

La CU GPS&O se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre ou de modifier l'opération à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ces chefs. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

## **ARTICLE 6 : INFORMATIONS NOMINATIVES**

Toutes les informations que les participants communiqueront sont enregistrées informatiquement, sont utilisées pour la durée de l'opération et sont uniquement destinées à la CU GPS&O.

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en adressant à la CU GPS&O une demande en ce sens par courrier.

## **ARTICLE 7 : REGLEMENT DE L'OPERATION**

Le règlement sera consultable pendant tout le mois précédent l'opération à l'adresse [www.gpseo.fr](http://www.gpseo.fr)

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE LA CU GPS&O**

La CU GPS&O ne peut être tenue responsable si, pour des raisons de forces majeures indépendantes de sa volonté, l'opération était partiellement ou totalement modifiée voire annulée.

## **ARTICLE 9 : Déchets électriques et électroniques acceptés**

Seuls les petits appareils électriques et électroniques seront acceptés.

Exemple (liste non exhaustive) : jouets d'enfant électriques ou électroniques, appareil photo, montre, perceuse, tondeuse à cheveux électrique, robot ménager, appareil à raclette, rasoir électrique, sèche-cheveux, fer à repasser, aspirateur, ordinateur portable, imprimante, fax, téléphone...

***Attention : les piles ne sont pas considérées comme des DEEE. Les gros DEEE (ex machine à laver, frigo, ect..) ne pourront pas être acceptés pendant cette opération.***

## **LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR L'OPERATION**

Achères, Andrésy, Arnouville-lès-Mantes, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Boinville-en-Mantois, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin, Buchelay, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Conflans-Sainte-Honorine, Drocourt, Ecquevilly, Épône, Évecquemont, Favrieux, Flacourt, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hardricourt, Hargeville, Issou, Jambville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Juziers, La Falaise, Lainville-en-Vexin, Le Tertre-Saint-Denis, Les Alluets-le-Roi, Les Mureaux, Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Médan, Méricourt, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Montalet-le-Bois, Morainvilliers, Mousseaux-sur-Seine, Nézel, Oinville-sur-Montcient, Orgeval, Perdreauville, Poissy, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Sailly, Soindres, Saint-Martin-la-Garenne, Tessancourt-sur-Aubette, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Vert, Villennes-sur-Seine.